

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1293
MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT N° 202
ET ÉTABLISSANT LES PARCOURS ET HORAIRES DES CIRCUITS
DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

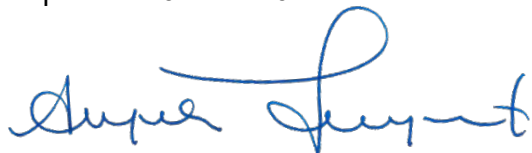
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 février 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1293 remplaçant l'annexe « B » du règlement N° 202 de l'ex-Ville de Rouyn-Noranda et établissant les parcours et les horaires de l'ensemble des circuits du service de transport en commun de la personne sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda afin de :

- Retirer les arrêts suivants :
 - Circuit 10 : 3, 4, 9, 11, 15, 18, 20, 21, 23, 25 et 27
 - Circuit 20 : 57, 59, 82-1 et 83
 - Circuit 21 : 64-1, 66 et 69-2

- Déplacer les arrêts suivants :
 - Circuit 10 : 2, 5 et 28
 - Circuit 21 : 64-3

Le règlement N° 2024-1293 entre en vigueur le 6 mars 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28^e jour du mois de février 2024
et publié le 6 mars 2024



Angèle Tousignant, greffière